

Vision 250 vies - Rapport à mi-parcours



suvapro

Sicher arbeiten

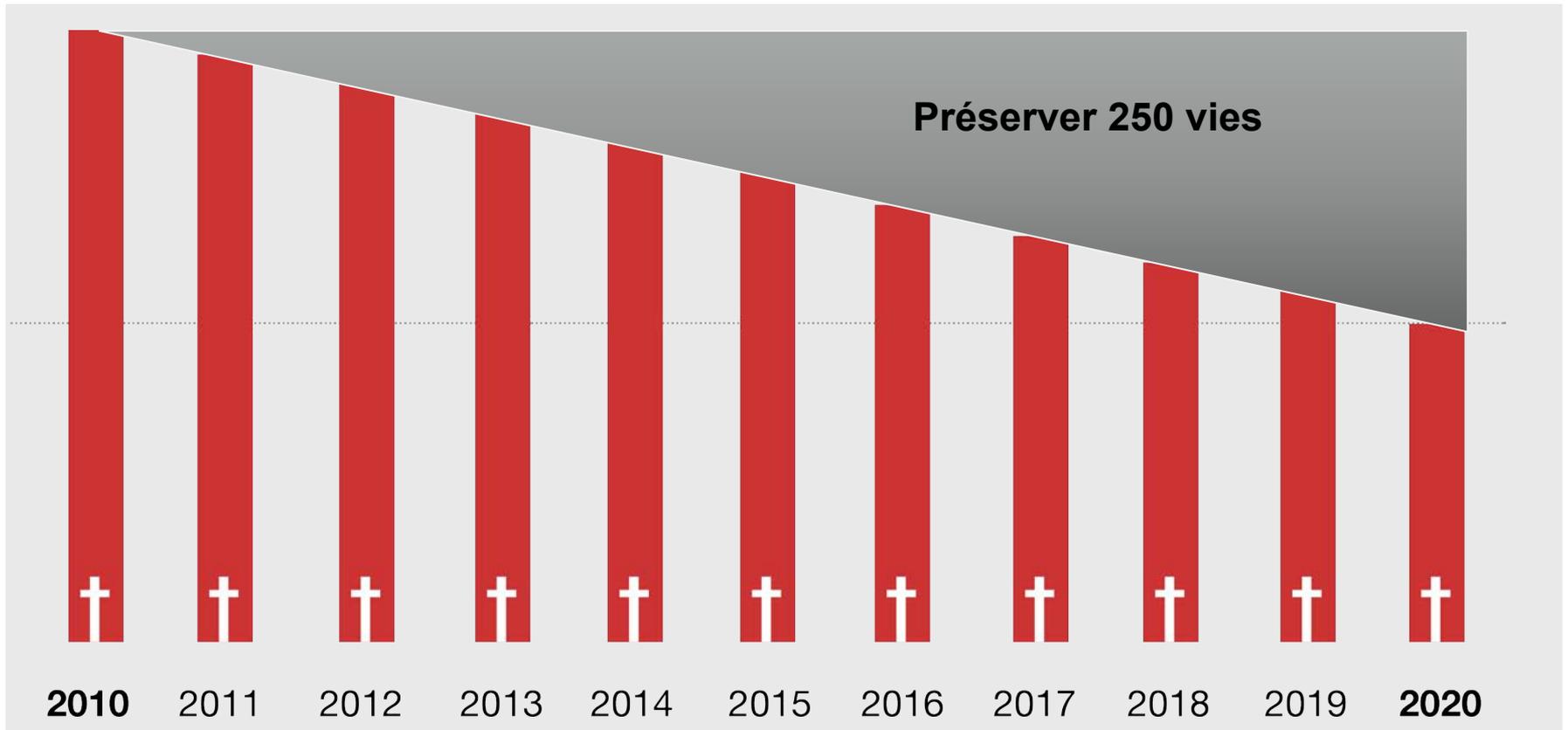
André Meier, chef de la division sécurité au travail
05.11.2015, EKAS

Sommaire

1. Vision 250 vies
2. Instruments de prévention
3. Chiffres à mi-parcours
4. Conclusion et perspectives

1. Vision 250 vies

Objectif



2. Instruments de prévention

Règles vitales



Huit règles vitales pour la branche du bâtiment

suvapro
Le travail en sécurité



Huit règles vitales pour machines et installations

machines et installations

suvapro
Le travail en sécurité



+ 5 règles vitales pour les travaux sur ou à proximité d'installations électriques pour les personnes qualifiées

suvapro
Le travail en sécurité



Huit règles vitales pour le travail en forêt

suvapro
Le travail en sécurité



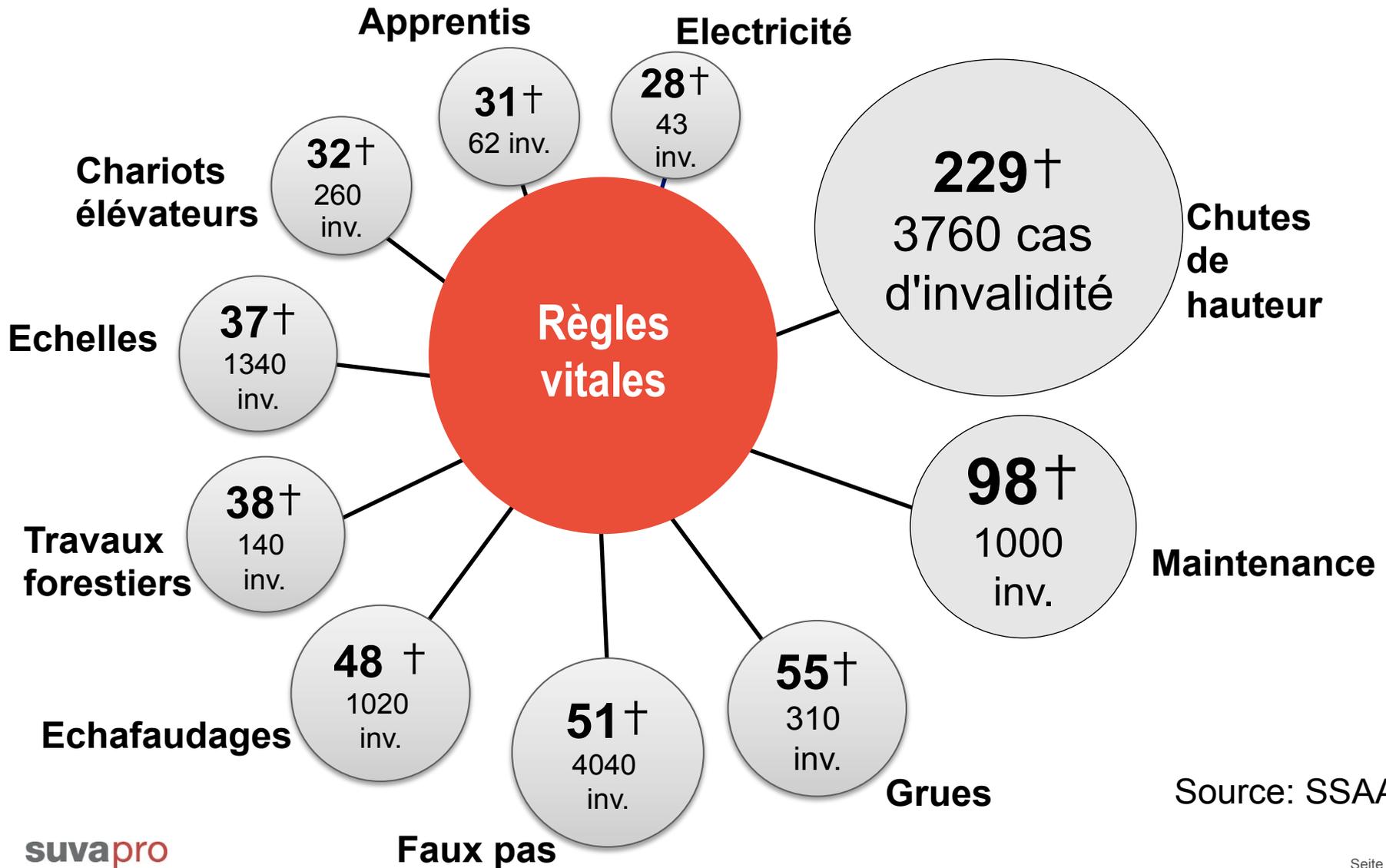
Sept règles vitales pour les transports routiers

suvapro
Le travail en sécurité

www.suva.ch/regles

19 jeux de règles vitales sont disponibles!

Base: analyse des AP graves et mortels (1999-2008)



Source: SSAA

Exemple

5. Nous prenons des mesures pour éviter les chutes.



Travailleur: En cas de risque de chute, je dis STOP! Je travaille uniquement avec les moyens auxiliaires appropriés.

Supérieur: Je veille à ce que les postes de travail en hauteur soient sûrs et accessibles en toute sécurité. Je ne tolère aucune improvisation!

- Non-respect des règles comme cause d'accidents professionnels mortels (1999-2008)
- Référence pour dire STOP en cas de danger – sécuriser – reprendre le travail
- Résultat de la collaboration avec la branche et les associations
- Formulé pour les supérieurs et les travailleurs

Charte de la sécurité

CHARTE

Soutenu par **suvapro**

Comme signataires de cette charte, nous nous engageons à faire respecter les règles de sécurité pour préserver la vie et l'intégrité de tous les intervenants sur les chantiers. Nous mettons tout en œuvre pour respecter les règles de sécurité de nos domaines de compétence. En cas de nécessité, nous interrompons notre activité et disons STOP.

STOP EN CAS DE DANGER / SÉCURISER / REPRENDRE LE TRAVAIL

Ingénieurs et architectes:

sia

schweizerischer ingenieur- und architektenverein
société suisse des ingénieurs et des architectes
società svizzera degli ingegneri e degli architetti
swiss society of engineers and architects

usic Stiftung
Fondation
Fondazione

BSA Bund Schweizer Architekten

FAS Fédération des Architectes Suisses

FAS Federazioni Architetti Svizzeri

Organisation de cadres:

BAUKADER SCHWEIZ
CADRES DE LA CONSTRUCTION SUISSE
QUADRI DELL'EDILIZIA SVIZZERA
CADERS DA CONSTRUZZIUN SVIZERA

Associations patronales:

SBV SSE SSIC Schweizerischer Baumeisterverband
Société Suisse des Entrepreneurs
Società Svizzera degli Impresari-Costruttori
Societad Svizra dals Impresari-Costruttori

GEBAUDENÜTZE SCHWEIZ
ENVELOPPE DES FOYERS SUISSE
INVOLUERO EDILIZIO SVIZZERA
VERBAND SCHWEIZER GEBAUDENÜTZER-INTERESSENTEN

SMU USM

suissetec

SCUV SESE SISP

**peintres
plâtriers**
Les artisans du bâtiment

ISOL SUISSE

SPV ASC ASP

VSE USIE Ideen verbinden
idées branchées
idee in rete

SVK Schweizerischer Verein
für Kältebranche

**fédération romande
des maîtres plâtriers-peintres**
frmpp

holzbau schweiz

VSGU ASEG

VERBAND SCHWEIZERISCHER AUFZUGSUNTERNEHMEN
ASSOCIATION DES ENTREPRISES SUISSES D'ASCENSEURS
ASSOCIAZIONE D'IMPRESA SVIZZERE DI ASCENSORI

VSA TA

swissstaffing

VSSM Verband Schweizerischer
Schreinermeister
und Möbelfabrikanten

Syndicats:

UNIA
Die Gewerkschaft,
Le Syndicat,
Il Sindacato.

syna
Le syndicat

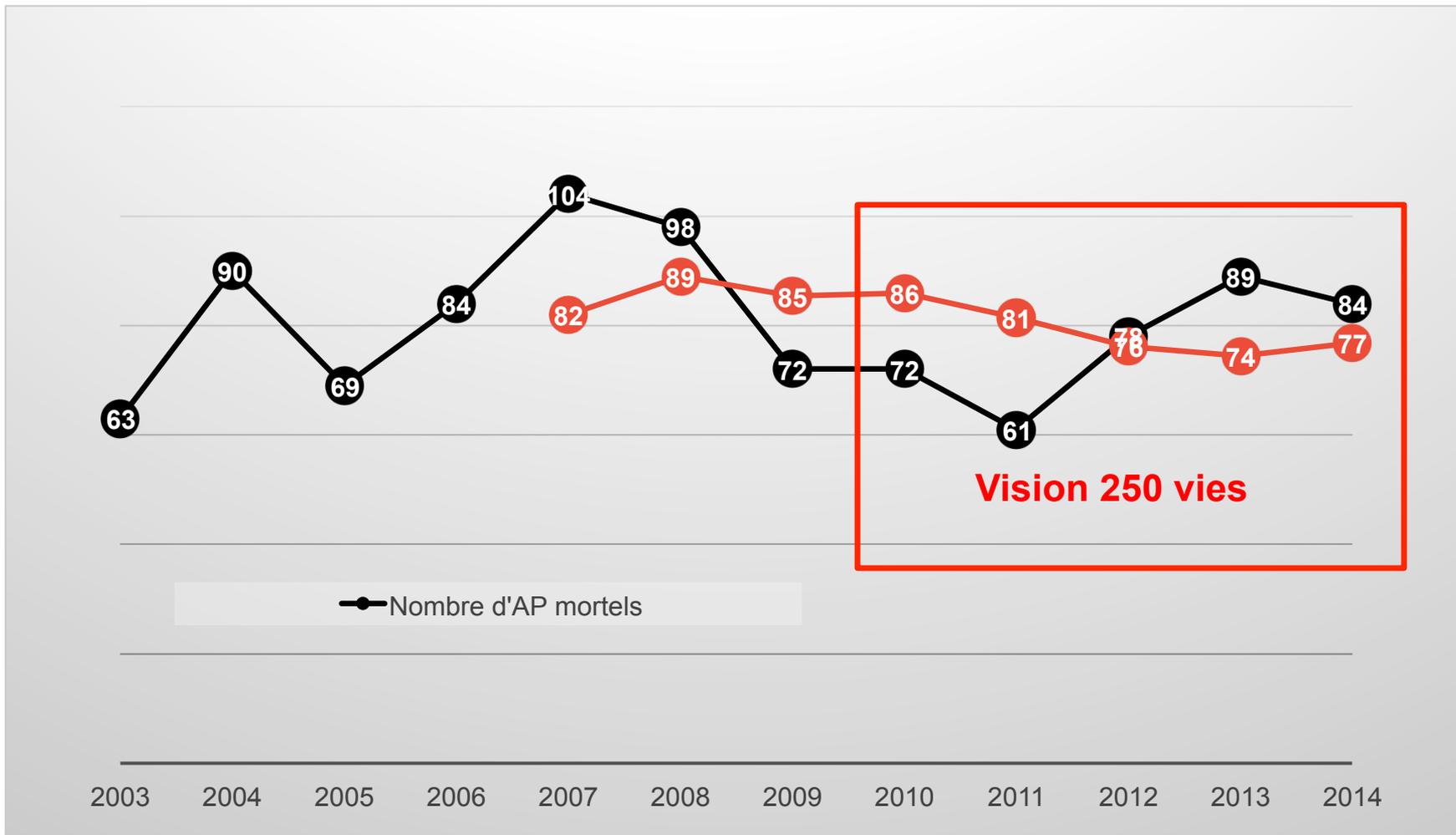
www.charte-securite.ch

Exemple

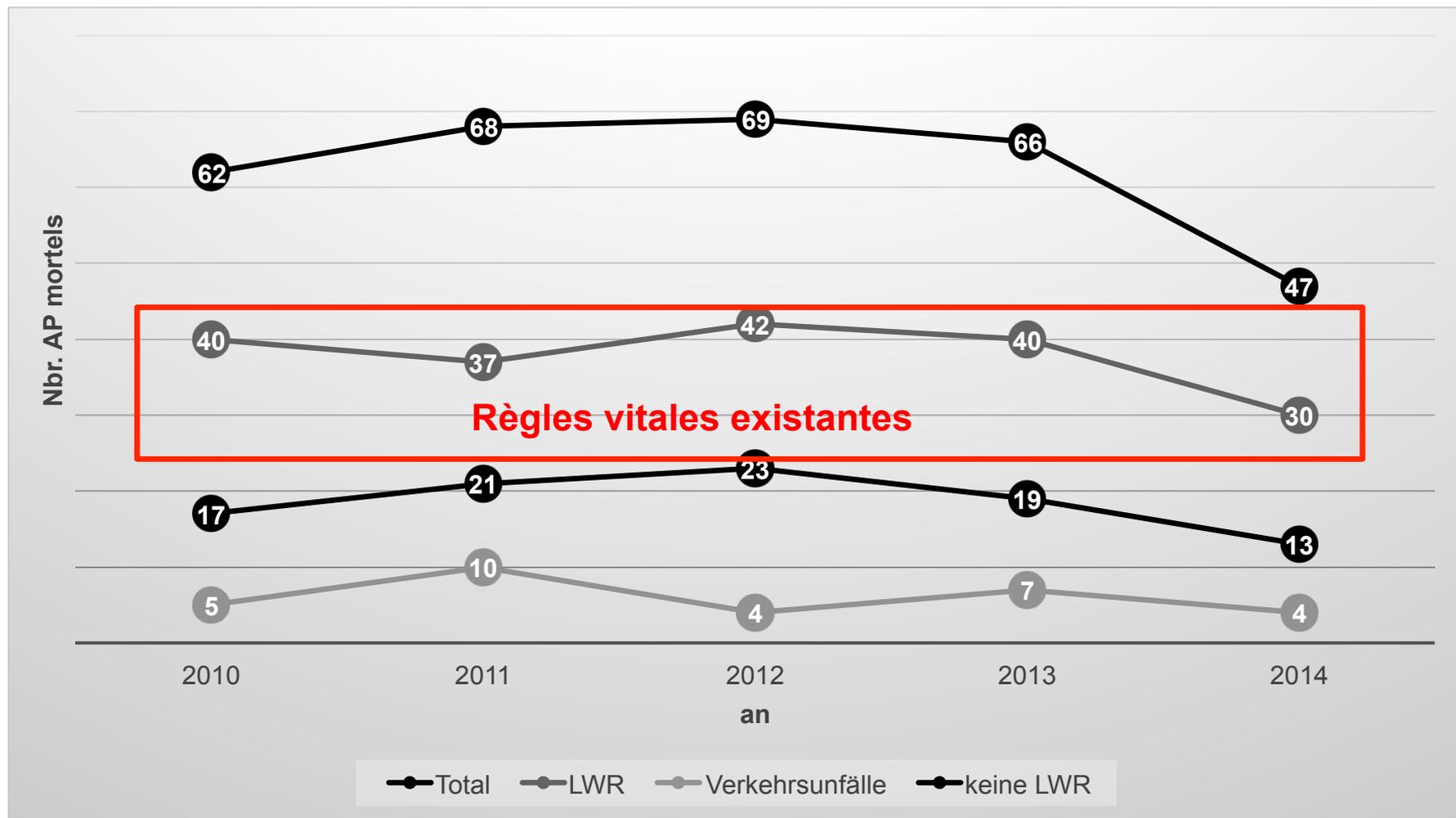


3. Chiffres à mi-parcours

Réduction du nombre d'AP mortels conforme à la Vision 250 vies



analyse des AP mortels 2010 – 2014

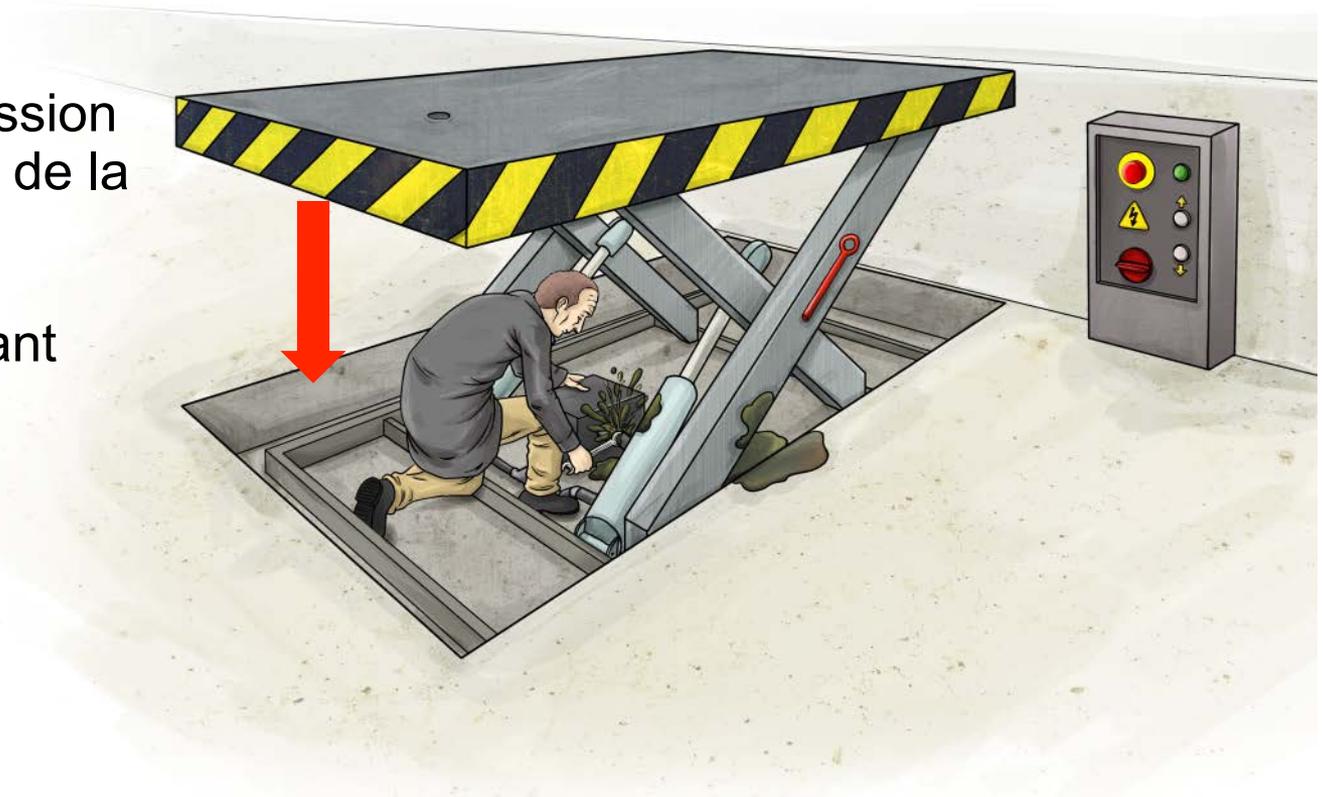


Exemple d'accident typique

Marc G. provoque involontairement une fuite sur le système hydraulique.

De l'huile sous pression (60 bar) s'échappe de la conduite.

La plateforme pesant 1200 kg s'affaisse brutalement.



Règle vitale pour cet exemple

4. Nous neutralisons les énergies résiduelles.



Travailleur: Je dis STOP lorsque je détecte des énergies résiduelles (par ex. une charge en hauteur non sécurisée). J'interviens sur une installation en marche uniquement si elle est pourvue d'un dispositif de marche particulière (par ex. commande de validation) garantissant ma sécurité.

Supérieur: Je définis le mode de neutralisation des énergies résiduelles. J'autorise les travaux sur des installations en marche uniquement si elles sont pourvues d'un dispositif de marche particulière.

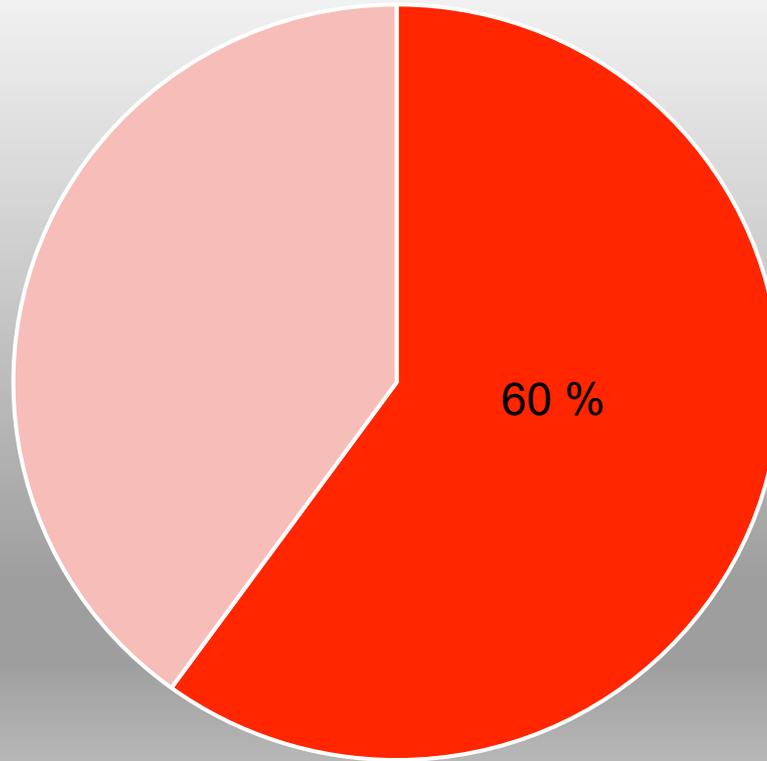
Employeur

Je définis le mode de neutralisation des énergies dangereuses.

Collaborateur

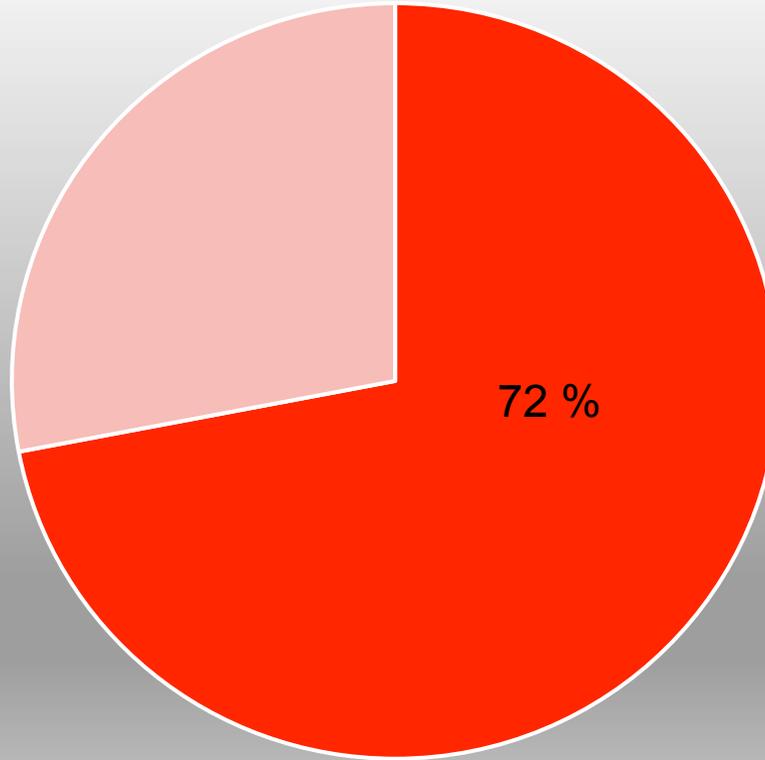
Je dis STOP lorsque je reconnais des énergies dangereuses (p. ex. une charge en hauteur non sécurisée).

Analyses



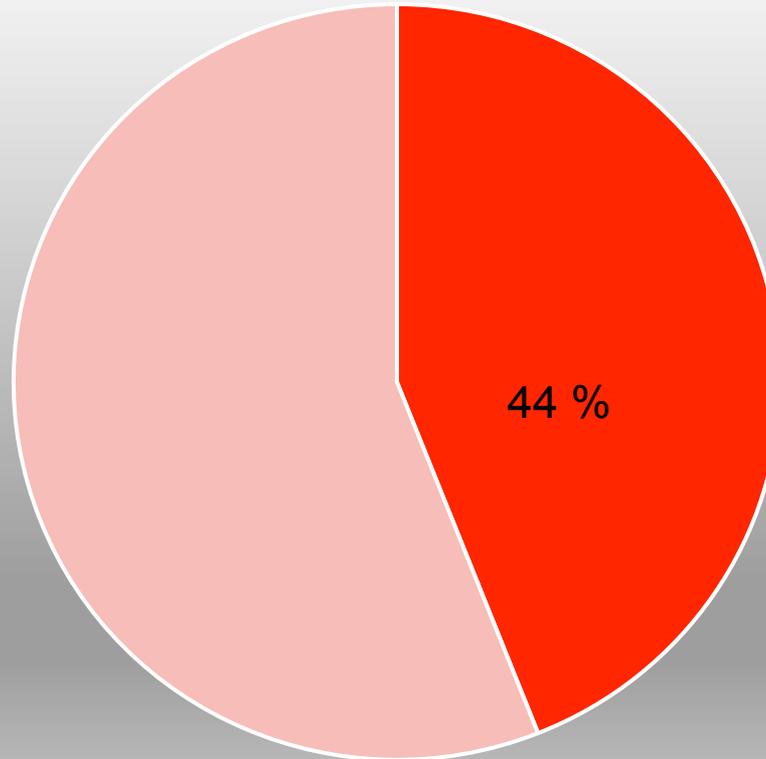
Lors de trois accidents professionnels mortels sur cinq survenus entre 2010 et 2014, une règle vitale n'a pas été respectée.

Analyses



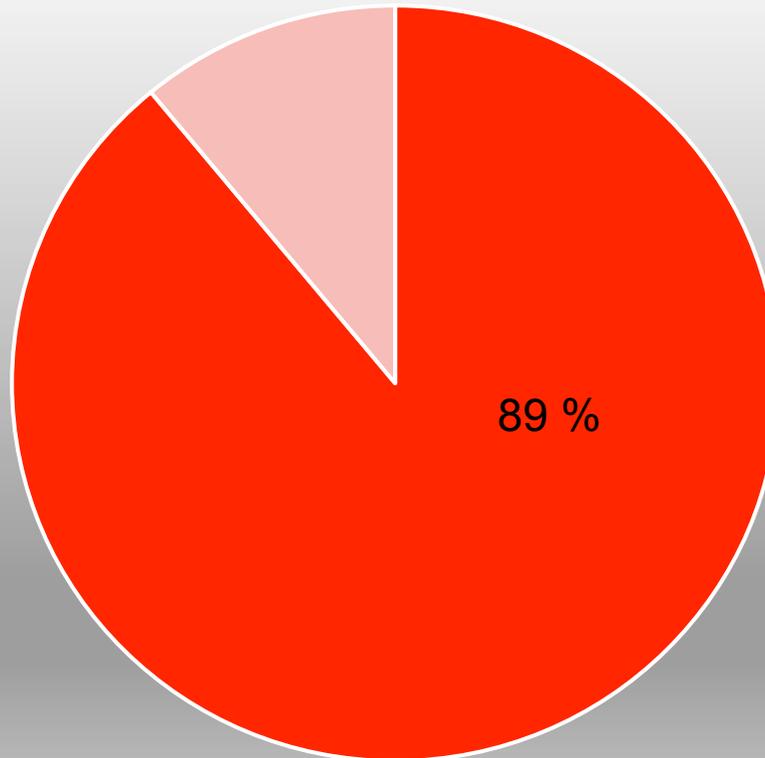
Lors des trois quarts des accidents professionnels mortels (hors trafic routier), une règle vitale n'a pas été respectée

Evaluation



Moins de la moitié des personnes interrogées connaissent les règles vitales ou en ont entendu parler

Evaluation



89 % des personnes interrogées connaissent le message «STOP en cas de danger»

4. Conclusion et perspectives

Conclusion

- 60 % des accidents professionnels mortels peuvent être évités en respectant les règles vitales!
- La Vision 250 vies est réalisable!
- La Suva met à disposition les bons instruments de prévention!

Perspectives

Nous devons dès à présent redoubler d'efforts pour réduire de moitié les accidents professionnels mortels!

Et pourquoi?



Quelle: Vale